Département :
Haute-Marne

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND LANGRES

grandlangres
communauté de communes

Document approuvé

LES SERVITUDES ONT ÉTÉ MISES À JOUR PAR ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DE LA CC DU GRAND LANGRES EN DATE DU [DATE] CONFORMÉMENT À L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL EN DATE DU [DATE] PUBLIÉ AU [LIEU] À L'ARRÊTÉ FIGURANT DANS LA PIÈCE 6.1.3

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

6. Annexes

6.1.2 Plans des servitudes d'utilité publique

Pièce n°6.1.2.25

Arrêté par délibération du Conseil Communautaire : 26/10/2023

Approuvé par délibération du Conseil Communautaire : 05/12/2024

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES À JOUR
Par arrêté du Président du 6 Mai 2026

initiative

INITIATIVE Aménagement et Développement
Adresse : 4, Passage Jules Didier - 70000 Vesoul
Tél : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69
initiadevam@orange.fr

Légende

- A4 Servitude de passage et d'entretien des cours d'eau non domaniaux
- A5 Servitude pour la pose de canalisation d'eau potable
- AC2 Servitudes de protection des sites et des monuments naturels
- EL7 : Le positionnement des alignements est indicatif. Dans tous les cas il conviendra de consulter la pièce 6.1.1
- Coeur de parc national
- I1bis Servitudes relatives à la construction et à l'exploitation de pipelines par la société d'économie mixte de transports pétroliers (TRAPIL)
- I3 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de distribution et de transport de gaz
- I4 Servitudes relatives aux lignes électriques
- PT1 Servitudes relatives aux transmissions radio-électriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électro-magnétiques
- PT2 Servitudes relatives aux transmissions radio-électriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émissions et de réception exploités par l'Etat
- PT3 Servitudes relatives au réseau de télécommunication
- T1 Servitudes relatives aux zones ferroviaires
- T5 Servitudes aéronautiques de dégagement (aérodromes civils et militaires)

AS1 Servitudes relatives aux périmètres de protection des captages
- AS1 Périmètre de protection immédiat
- AS1 Périmètre de protection rapproché
- AS1 Périmètre de protection éloigné

AC1 servitudes de protection des monuments historiques
- AC1 Servitude de protection des monuments historiques
- AC1 Périmètre de protection des monuments historiques

Plan d'assemblage

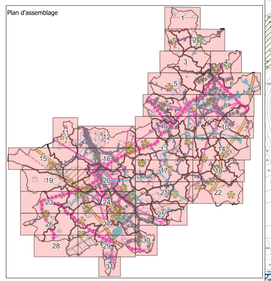

0 0,3 0,6 km